



RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 *nos engagements*

Site d'accueil - Le Palais des Congrès

1. Vérifier que le site ne fait pas l'objet d'une protection particulière.
2. S'assurer de la remise en l'état du lieu à l'issue de l'événement.

Gestion des ressources naturelles

3. Minimiser l'usage de groupes électrogènes.
4. Limiter les impressions.
5. Utiliser des supports de signalétique intemporels et stockables.
6. Utiliser une scénographie réutilisable.

Gestion des déplacements et transports

7. Inciter les participants à faire du covoiturage et leur proposer une mise en relation.
8. Informer les participants des accès aux pistes cyclables
9. Informer les participants des horaires et ligne des transports en commun.
10. Mesurer les modes de déplacement utilisés : origine et moyen de transport des participants.
11. Mesurer les distances parcourues en avions.
12. Inviter les participants à compenser leurs émissions de gaz à effet de serre.

Restauration

13. Mettre en place un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire.
14. Prévoir un système de redistribution des surplus alimentaires.
15. Proposer des menus bas carbone
16. Utiliser des denrées majoritairement d'origine locale /circuit court / saison / fermier.

Zéro déchet

17. Pas d'utilisation de plastique jetable,
18. Organiser le tri des déchets recyclables
19. Remplacer la vaisselle jetable (contenants, couverts, pailles) par de la vaisselle réutilisable ou compostable
20. Ne pas utiliser de plastique compostable.

Inclusion

21. Former un référent accessibilité
22. Utiliser un site adapté aux PMR
23. Rechercher la parité au sein des intervenants

Transition écologique

24. Valoriser la démarche d'écoresponsabilité de l'événement par des actions en amont et pendant l'événement.
25. Sensibiliser les participants aux dispositifs mis en place

Amélioration continue

26. Réaliser un bilan environnemental à l'issue de l'événement.
27. Intégrer les critères de développement durable dans le cahier des charges des fournisseurs.
28. Nommer un référent développement durable.
29. Dédier une enveloppe budgétaire aux actions de transition écologique.
30. Proposer une action significative en faveur du bien-être des équipes d'organisation.

